

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1576

THÉ

DÉTERMINATION DES CENDRES SOLUBLES
ET DES CENDRES INSOLUBLES DANS L'EAU

1^{ère} ÉDITION

Août 1970

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1576, *Thé – Détermination des cendres solubles et des cendres insolubles dans l'eau*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*, dont le Secrétariat est assuré par le Magyar Szabványügyi Hivatal (MSZH).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1576 qui fut soumis, en juillet 1968, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	R.A.U.
Australie	Hongrie	Roumanie
Brésil	Inde	Royaume-Uni
Ceylan	Iran	Tchécoslovaquie
Chili	Israël	Thaïlande
Colombie	Pays-Bas	Turquie
Corée, Rép. de	Pologne	U.R.S.S.
Espagne	Portugal	U.S.A.

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

THÉ

**DÉTERMINATION DES CENDRES SOLUBLES
ET DES CENDRES INSOLUBLES DANS L'EAU****1. OBJET**

La présente Recommandation ISO décrit une méthode de détermination, dans le thé, des cendres solubles et des cendres insolubles dans l'eau.

2. DÉFINITION

- 2.1 On entend, par *cendres solubles dans l'eau*, la fraction des cendres totales dissoutes par l'eau chaude, dans les conditions décrites.
- 2.2 On entend, par *cendres insolubles dans l'eau*, la fraction de cendres totales restant après traitement par l'eau dans les conditions décrites.

3. PRINCIPE

Epuisement des cendres totales par l'eau chaude, filtration sur papier filtre sans cendres, incinération et pesée du résidu afin de déterminer les cendres insolubles; calcul des cendres solubles par différence.

4. APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire, et notamment

- 4.1 *Capsule* d'une contenance de 50 à 100 ml, utilisée pour la détermination des cendres totales.
- 4.2 *Four*, réglé à 525 ± 25 °C.
- 4.3 *Bain de vapeur*.
- 4.4 *Papier filtre* sans cendres.
- 4.5 *Dessiccateur* garni d'un déshydratant efficace.
- 4.6 *Balance analytique*.

5. MODE OPÉRATOIRE**5.1 Prise d'essai**

Utiliser les cendres totales obtenues lors de la détermination décrite dans la Recommandation ISO/R 1575, *Thé - Détermination des cendres totales*.

5.2 Détermination

- 5.2.1 Ajouter aux cendres totales, dans la capsule (4.1), 20 ml d'eau distillée (ou d'eau de pureté au moins équivalente), chauffer au voisinage de l'ébullition et filtrer sur le papier filtre (4.4). Laver la capsule et le filtre à l'eau distillée (ou de pureté au moins équivalente) chaude, jusqu'à obtention d'un volume total (filtrat et eau de lavage) de 60 ml environ. Remettre le filtre et son contenu dans la capsule (4.1), évaporer soigneusement l'eau au bain de vapeur (4.3) et incinérer dans le four (4.2) à 525 ± 25 °C, jusqu'à ce que les cendres soient exemptes de particules charbonneuses. Refroidir dans le dessiccateur (4.5) et peser. Chauffer à nouveau au four pendant 30 minutes, refroidir et peser; recommencer ces opérations, si nécessaire, jusqu'à ce que la différence entre deux pesées successives soit inférieure à 0,001 g. Noter la masse la plus faible.